



Quelques principes

La synergie entre l'aide individuelle, les activités éducatives et le travail communautaire.

Notre souci de recevoir les jeunes et les familles dans un cadre clair où la place de chacun est respectée dans le respect des générations.

Notre volonté d'affirmer que la transmission se fait des adultes vers les enfants et que les adultes ont la responsabilité de guider et d'assurer l'avenir des enfants et des adolescents.

Une citation de référence

« Pour grandir, l'enfant a besoin de sécurité et d'adultes porteurs d'un projet d'avenir pour lui. Seuls des liens stables et protecteurs lui assurent un sentiment de sécurité et de confiance en lui permettant de se construire progressivement »

Maurice Berger et Emmanuelle Bonneville dans « Protection de l'enfance: l'enfant oublié »
www.yapaka.be

inser**action**.be

AMO / Un service d'inser'action asbl

inser'**action**

service d'aide
en milieu ouvert



inser'**action** amo
Un service d'inser'action asbl





Public

Parents, Enfants et jeunes de 0 à 18 ans (jusqu'à 20 ans si un dossier a été ouvert avant 18 ans)

Permanence psychosociale

Accueil des parents, des enfants et des jeunes autour des questions liées à la scolarité, l'éducation, la délinquance, la vie en famille, les loisirs des enfants et la législation.

Type de travail

Un travail d'écoute, une orientation, un accompagnement, un travail de conciliation visant la restauration du lien avec la famille et son environnement, un soutien à la famille et aux familiers du jeune dans l'exercice de leurs compétences parentales et éducatives, une intervention socio-éducative.

Zone d'intervention

Saint-Josse-Ten-Noode – non exclusif.

Références légales

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mars 1999 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'aide en milieu ouvert.
Décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse.



Action communautaire

L'action communautaire vise, en améliorant l'environnement social des jeunes, à apporter une réponse globale à des problèmes individuels et collectifs et à développer une dynamique de réseau. L'action communautaire repose nécessairement sur un diagnostic social de la zone d'action du service. L'action communautaire implique un travail de concertation, notamment avec les services concernés par la jeunesse et, en particulier, le secteur de l'enseignement qui peut déboucher sur un partenariat ou une collaboration dans le respect des rôles respectifs des différents acteurs et du code de déontologie.

Activités collectives et éducatives

Socialisation et valorisation des jeunes au travers des activités éducatives. Ces actions ont pour objectif l'aide aux jeunes qui y participent.

Activités éducatives de 4 à 18 ans

Activités sportives, école des devoirs, activités créatives tous les jours de la semaine et le samedi.

Projets

Camps, festivals de théâtre, compétitions de natation, journées familiales...

Détails sur www.inseraction.be



Permanence psychosociale et siège administratif

Rue Saint-François, 48
1210 Bruxelles
Tel : 02/218.58.41
Fax:02/219.99.40
inser.action.asbl@skynet.be

Activités collectives, éducatives et communautaires

Rue Saint-François, 10
1210 Bruxelles
02/217.53.78
atelier.inser.action@skynet.be

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h30
le samedi de 13h30 à 18h30

